



Syndicat National **F.O** des Lycées et Collèges
Section académique de Créteil
Maison des syndicats 11-13 rue des archives 94010 Créteil Cedex
Tel : 01 49 80 91 95 - 68 92 Fax 01 49 80 68 96
E-Mail : snfolc.creteil@gmail.com Site : www.snfolc-creteil.fr

Créteil, le 3 octobre 2023

La reconquête du mois de juin version Attal :
**Chaos dans les lycées, surcharge de travail des enseignants
et exploitation des jeunes de seconde en milieu professionnel...**

Inacceptable ! Retrait !

Dans sa lettre à tous les enseignants du 28 septembre dernier, le ministre Attal a annoncé sa volonté de mettre en place une « véritable reconquête du mois de juin pour l'ensemble des lycéens ». Cette lettre s'ajoute à son annonce de déplacer les épreuves écrites du brevet des collèges aux 1^{er} et 2 juillet 2024 (sic !)

- Au menu de cette lettre, l'organisation en classe de seconde, pour chaque lycéen, d'un stage en entreprise, dans une association ou un service public, d'une durée de deux semaines du 17 au 28 juin 2024.

Le travail gratuit dans les entreprises, associations ou services publics pour 35.000 et 36.000 élèves de seconde de l'académie de Créteil... est-ce cela que le Ministre Attal appelle « la reconquête du mois de juin » ?

Une mesure de régression sociale qui organise 15 jours d'exploitation des jeunes de seconde, en plus de la semaine de stage de 3^e ?

Nous le savons déjà pour l'avoir constaté en 3^e, le degré d'exploitation des jeunes dépend bien souvent de la catégorie socio-professionnelle de leurs parents et de leur capacité à mobiliser leur « réseau » quand ils en ont ! Nombre d'élèves de notre académie, issus de familles ouvrières, seront donc forcés de travailler dans les pires conditions, voire de se rapprocher de l'armée via le SNU (Service National Universel) pour répondre à cette obligation de stage...

Le SNFOLC Créteil condamne avec la plus grande fermeté cette annonce ministérielle et en exige le retrait immédiat. Ni chair à canon, ni chair à patron, les jeunes ont besoin d'école, d'heures de cours ! Ils n'ont rien à faire ni « en milieu professionnel », ni à l'armée !

- Au menu également de la lettre du ministre le calendrier des épreuves du baccalauréat (EAF, philosophie, épreuves de spécialité, grand oral) toutes organisées à partir du 14 juin...

Celui-ci organise un véritable chaos dans nos établissements doublé d'une surcharge de travail pour les personnels : comment imaginer en effet que des collègues puissent en l'espace de 2 ou 3 semaines, et quoi qu'il en soit, avant le 6 juillet, date officielle des congés d'été, surveiller les épreuves écrites, les corriger, faire passer les oraux, encadrer les stages des élèves de seconde, évaluer leurs rapports de stage ?

Au lieu d'offrir la jeunesse, sous prétexte de « reconquête du mois de juin », en main d'œuvre gratuite à des entreprises dont les profits ne cessent d'exploser, le ministre ferait mieux d'assurer le remplacement effectif de tous les collègues absents, dans le respect des disciplines, pour garantir à tous nos élèves le droit de suivre tous leurs cours, dans toutes leurs disciplines, sur toute l'année !

Au lieu d'alourdir encore et encore la charge de travail des enseignants, ce sont les traitements qu'il faudrait augmenter - d'abord en rattrapant le pouvoir d'achat perdu depuis 2000, ce qui signifierait + 27.5% pour la valeur du point d'indice ; ensuite en indexant la valeur de ce point d'indice sur la hausse des prix !

Le SNFOLC Créteil appelle tous les collègues, qu'ils soient en collège ou en lycée, à prendre position pour le retrait des annonces du ministre Attal.

**Non à l'exploitation des jeunes de seconde, ni au SNU, ni en entreprise, ni dans aucun milieu professionnel !
Non à la surcharge de travail annoncée pour les enseignants juste avant les congés d'été !**